DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Centre Communal d'Action Sociale de Valréas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VALREAS

Séance du 30 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11 **Date de la convocation : 24/11/2022**
Présents : 9

L'an Deux Mille vingt-deux, le trente novembre à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, DOUX, FOURNOL, GAGNIERE, GENESTON, JUGE, MARY, SERVAN – M. GRUTER
Étaient excusés : MM DELERUE, ADRIEN,
Pouvoirs :
Absents :

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 21/2022 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIAL AGC » DANS LE CADRE DE FRANCE SERVICES – ANNEE 2022
Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement des structures d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

En 2018, le CCAS de Valréas, en partenariat avec la Préfecture de Vaucluse et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, a créé et ouvert une Maison de Services Au Public.
Dans une circulaire du 1er juillet 2019, le Premier Ministre annonce un renforcement de l'accessibilité des services publics sur le territoire. L'objectif du Gouvernement étant d'améliorer le dispositif existant des Maisons de Services au Public (MSAP) par la création des France Services.

La MSAP de Valréas, répondant aux exigences du cahier des charges, a été labellisée « Espace France Services » le 1er janvier 2020.

Les France Services ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques, les Espaces France Services articulent présence humaine et outils numériques.

L'annexe 4 de la convention locale France Service du département de Vaucluse relative aux modalités de gestion de l'Espace France Service précise que l'intervention de la CAF, se faisait dans un lieu décentralisé du CCAS, dans le cadre du Relais CAF situé dans les locaux du Centre Social AGC jusqu'au 31/03/2022. Cependant, faisant suite aux décisions de ses financeurs et partenaires, le relais CAF a intégré totalement le bouquet de services de France Services à partir du 01/04/2022.

Le CCAS de Valréas, porteur de la structure France Services est financé notamment par le Fond Inter-Opérateurs (FIO) pour l'ensemble des missions qu'il assure. A la demande de la CAF qui abonde le FIO, le CCAS reverse au Centre Social AGC qui porte financièrement le Relais CAF, une part de ce financement sous la forme d'une subvention de fonctionnement, sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2022 chapitre 65 – Article 6574 – 4 200 €.

L'exposé du rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Le conseil

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention au centre social AGC dans le cadre de France Services pour l'année 2022, d'un montant maximum de 4 200 € et selon le bilan financier présenté par l'association.

- **AUTORISE** le Président, à défaut, la Vice-Présidente à effectuer la dépense ;

- **AUTORISE** le Président, à défaut la Vice-présidente, à signer les mandats correspondants et tout document relatif à ce dossier.

Vote : Unanimité Pour : 9

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE VALRÉAS

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le : 06/12/2022
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 07/12/2022